

Conforme à la norme NF EN 15804 A1
Conforme au complément national XP P 01-064/CN

Bac encastré Double Travées avec Volume Attenant

FICHE DE DÉCLARATION ENVIRONNEMENTALE
ET SANITAIRE DU PRODUIT

Date de réalisation : **07 novembre 2021**

Nom du produit : **BTT50CBL**

ATOLE

1. Avertissement

Les informations contenues dans cette déclaration sont fournies sous la responsabilité de la société ATOLE qui commercialise les solutions d'habillage technique du logement.

Toute exploitation, totale ou partielle, des informations fournies dans ce document doit au minimum être accompagnée de la référence complète à la Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire d'origine.

La norme européenne NF EN 15804 A1 permet d'élaborer une « *Environmental Product Declaration* » (EPD). Son complément national, la norme nationale XP P 01-064/CN rajoute l'aspect sanitaire à l'EPD via l'obligation de prendre en compte toutes les étapes de cycle de vie.

2. Guide de lecture

Pour fluidifier la lecture de cette fiche, nous avons utilisé les abréviations :

ACV : Analyse du Cycle de Vie

FDES : Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire

UF : Unité Fonctionnelle

3. Informations générales

Nom et adresse du fabricant :

Le produit couvert par cette FDES est fabriqué par la société ATOLE, sous le nom de gamme « **Gamme STANDARD®** », et dont le siège social est basé au 136, Avenue des Razeteurs à Castries en France.

Date de publication

La date de publication de la présente FDES est le **07 novembre 2021**.

Date de révision

La dernière date de révision de la présente FDES est le **09 novembre 2021**.

Fin de validité

La date de fin de validité de la présente FDES est le **09 novembre 2026**.

Référence commerciale du produit

La référence commerciale du produit de la présente fiche est « **Bac encastré Double Travées avec Volume Attenant** ». La référence standard ATOLE est « **BTT50CBL** » Bac 2 travées PC+4R+2R+TC2R 8RJ + VA 200mm de profondeur - BL

4. Description des étapes de cycle de vie

Description des étapes du cycle de vie :

Le cycle de vie du produit concerné par la présente FDES comprend toutes les étapes du cycle de vie du produit du « berceau » jusqu'à la « tombe ».

- Les étapes de production : A1, A2 et A3
- Les étapes de construction : A4 et A5
- Les étapes de vie en œuvre : B1, B2, B3, B4, B5, B6 et B7
- Les étapes de fin de vie : C1, C2, C3 et C4

4.1 Étapes de production

Toutes les étapes de production ont été prises en compte et sont structurées selon les 3 modules de la norme NF EN 15804+A1 : A1, A2 et A3.

- ✚ Le module A1 couvre : la production des matières premières
- ✚ Le module A2 couvre : le transport des matières premières
- ✚ Le module A3 couvre : la fabrication/transformation

4.2 Étapes du processus de construction

Toutes les étapes de construction ont été prises en compte et sont structurées selon les 2 modules de la norme NF EN 15804+A1 : modules A4 et A5.

- ✚ Le module A4 couvre : le transport de produits finis
- ✚ Le module A5 couvre : la production et le transport d'accessoires de fixation, etc.

4.3 Étapes de vie en œuvre, utilisation du produit

Ne nécessitant pas d'entretien, de maintenance, ni de renouvellement pendant la durée de vie de référence du produit, aucun module (de B1 à B7) n'a été pris en compte dans cette étape. Les valeurs de référence « 0 » sont donc ici communiquées à titre purement indicatif.

Pour rappel, les étapes de la vie en œuvre du produit sont les suivantes :

- ✚ Le module B1 couvre : l'utilisation ou l'application du produit installé
- ✚ Le module B2 couvre : la maintenance du produit
- ✚ Le module B3 couvre : la réparation du produit
- ✚ Le module B4 couvre : le remplacement du produit
- ✚ Le module B5 couvre : la réhabilitation du produit
- ✚ Le module B6 couvre : les besoins en énergie durant la phase d'exploitation du produit ou de ses composants
- ✚ Le module B7 couvre : les besoins en eau durant la phase d'exploitation

4.4 Étapes de fin de vie

Toutes les étapes de fin de vie du produit ont été prises en compte et sont structurées selon les 4 modules de la norme NF EN 15804+A1 : C1, C2, C3 et C4.

- ✚ Le module C1 couvre : la déconstruction et/ou la démolition
- ✚ Le module C2 couvre : le transport jusqu'au traitement des déchets
- ✚ Le module C3 couvre : le traitement des déchets en vue de leur réutilisation, de leur récupération et/ou de leur recyclage.
- ✚ Le module C4 couvre : l'élimination du produit.

4.5 Bénéfices et charges au-delà des frontières du système

Cette étape recouvre les bénéfices et les charges apportées par la fin de vie du produit, par exemple grâce à son recyclage.

5. Documentation du produit

5.1 Fonction de l'unité fonctionnelle « BTT50CBL »

Le Bac encastré Double Travées avec Volume Attenant résiste à l'humidité et s'intègre rapidement dans l'habitat. Sa composition, 100% acier, est classé M0 au feu. Sa composition en acier lui permet également de limiter les champs électromagnétiques.

5.2 Poids de l'unité fonctionnelle

L'unité fonctionnelle pèse un total net de 9,90 Kg auquel il convient d'ajouter 0,647 Kg d'emballages pour un poids brut total de 10,574 Kg. Les emballages représentent donc un total de 6,3 % de la masse du produit.

5.3 Durée de vie de référence

La durée de vie de référence du produit est fixée à 30 ans.

5.4 Flux de référence

Produit(s) principaux :

- Acier : 7,027 Kg

- Peinture : 0,367 Kg

Produit(s) complémentaire(s) :

Bois : 1354 g, puit de carbone négligeable, aucun impact négatif.

Emballage(s) :

- 6,3 % de la masse de l'UF (100% de carton)

5.5 Produits et matières dangereuses

Ce produit ne contient aucune matière dangereuse (directive REACH)

6. Résultats de l'analyse du cycle de vie

Impacts environnementaux	Production (A1 – A3)	Mise en œuvre (A4 – A5)	Utilisation (B1 – B7)	Fin de vie (C1 – C4)	Total du cycle de vie
IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX					
Réchauffement climatique (kg CO2 eq.)	6,021E+01	4,932E+00	0,000E+00	3,396E+00	6,864E+01
Appauvrissement de la couche d'ozone (kg CFC-11 eq.)	5,100E-06	5,552E-07	0,000E+00	8,490E-08	5,738E-06
Acidification des sols et de l'eau (kg SO2 eq.)	3,167E-01	2,228E-02	0,000E+00	3,017E-03	3,420E-01
Eutrophisation (kg (PO4)3- eq.)	5,239E-02	4,004E-03	0,000E+00	2,788E-03	5,919E-02
Formation d'ozone photochimique (kg C2H4 eq.)	4,769E-02	3,348E-03	0,000E+00	8,791E-04	5,190E-02
Epuisement des ressources abiotiques – éléments (kg Sb eq.)	1,529E-02	7,707E-04	0,000E+00	1,355E-06	1,608E-02
Epuisement des ressources abiotiques – combustibles fossiles (MJ)	7,105E+02	6,009E+01	0,000E+00	7,346E+00	7,768E+02
Pollution de l'air (m³)	1,873E+04	1,120E+03	0,000E+00	1,156E+02	1,993E+04
Pollution de l'eau (m³)	2,872E+01	2,101E+00	0,000E+00	9,996E-01	3,185E+01
Consommation des ressources					
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire (MJ)	3,167E-01	2,228E-02	0,000E+00	3,017E-03	6,262E+01
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées en tant que matières premières (MJ)	5,239E-02	4,004E-03	0,000E+00	2,788E-03	7,165E+00

Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (MJ)	4,769E-02	3,348E-03	0,000E+00	8,791E-04	6,985E+01
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion (MJ)	1,529E-02	7,707E-04	0,000E+00	1,355E-06	8,550E+02
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées en tant que matières premières (MJ)	7,105E+02	6,009E+01	0,000E+00	7,346E+00	2,156E+00
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (MJ)	2,872E+01	2,101E+00	0,000E+00	9,996E-01	8,550E+02
Utilisation de matière secondaire (kg)	1,873E+04	1,120E+03	0,000E+00	1,156E+02	3,547E+00
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables (MJ)	5,931E+01	3,234E+00	0,000E+00	1,560E-01	0,000E+00
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables (MJ)	6,864E+00	3,426E-01	0,000E+00	0,000E+00	0,000E+00
Utilisation nette d'eau douce (m³)	6,624E+01	3,577E+00	0,000E+00	1,560E-01	5,985E-01
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (MJ)	4,769E-02	3,348E-03	0,000E+00	8,791E-04	6,985E+01
CATÉGORIES DE DÉCHETS					
Déchets dangereux éliminés (kg)	6,021E+00	4,703E-01	0,000E+00	1,499E+00	8,008E+00
Déchets non dangereux éliminés (kg)	4,155E+01	3,727E+00	0,000E+00	3,800E+00	4,907E+01
Déchets radioactifs éliminés (kg)	2,252E-03	2,812E-04	0,000E+00	4,275E-05	2,577E-03
FLUX SORTANTS					
Composants destinés à la réutilisation (kg)	0,000E+00	0,000E+00	0,000E+00	0,000E+00	0,000E+00
Matériaux destinés au recyclage (kg)	0,000E+00	0,000E+00	0,000E+00	0,000E+00	0,000E+00

ATOLE

Matériaux destinés à la récupération d'énergie (kg)	0,000E+00	0,000E+00	0,000E+00	0,000E+00	0,000E+00
Energie fournie à l'extérieur (MJ)	0,000E+00	0,000E+00	0,000E+00	0,000E+00	0,000E+00